



REFUGIÉS TUTSI EN 1994
Le clivage Hutu/Tutsi n'est pas près de se résorber.

Brume rwandaise sur les rives de l'Ourthe

La Belgique est connue pour être une caisse de résonance des antagonismes en Afrique centrale. La preuve avec Barvaux, où l'église locale se fait rattraper par de sombres histoires liées au génocide de 1994, sur fond de vieilles rumeurs et de haines tenaces.

Par **François Janne d'Othée**

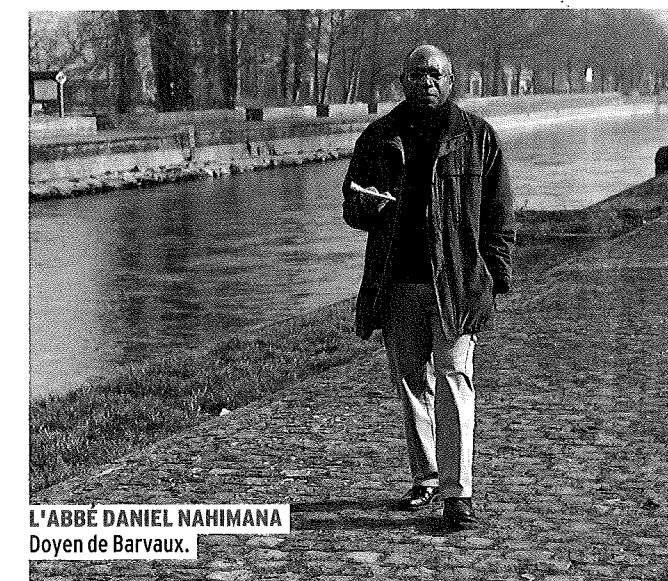
N° 13 / 27 mars 2015

Vous voulez vraiment gâcher mon action pastorale, alors que je viens à peine d'arriver ? » Pas content, l'abbé rwandais Joseph Sagahutu, 52 ans, tout juste nommé vicaire dans le doyenné de Barvaux, après avoir passé trois ans à Corbion, près de Bouillon. Nous lui avions donné rendez-vous dans l'église locale, mais il n'est jamais venu. En fait,

il n'était pas loin. Mais il se refuse à évoquer une nouvelle fois des accusations liées au génocide de 1994 au Rwanda, arguant, avec raison, qu'aucune charge judiciaire ne pèse contre lui. Rien que des rumeurs et de vieilles haines cuites et recuites. Les charges contre certains prêtres reviennent à chaque fois, il est vrai, avec les mêmes mots provenant des mêmes sources (Golias, African Rights...), qui ont jeté en pâture des dizaines de noms dans les années 1990.

Plus personne n'aurait fait attention à Joseph Sagahutu si l'homme ne s'était récemment fait alpaguer par la justice belge pour une affaire de... faillite frauduleuse. Étonnant : alors qu'il officiait dans le Brabant wallon, ce prêtre visiblement polyvalent gérait une société de transport de personnes et de courrier qui est tombée en faillite. Or le prêtre avait « omis » de la déclarer, et des véhicules de la société se sont volatilisés. « Vous êtes peut-être un bon prêtre mais vous avez un sérieux problème de compétence pour gérer des sociétés », l'a sermonné la présidente du tribunal de Nivelles, tel que rapporté par *L'Avenir*. Condamné à six mois en première instance, il a finalement bénéficié le mois dernier de la suspension du prononcé, à condition de ne plus commettre de délit endéans les trois ans.

Du coup, des fidèles un peu interloqués ont mené des recherches sur le curé fantasque et exhumé des tréfonds d'Internet une « Lettre ouverte à Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II », datée du 13 mai 1998, où African Rights épinglait, entre autres, Joseph Sagahutu. « Tout au long du génocide, le père Joseph Sagahutu travailla ouvertement avec Damien Biniga, le sous-préfet de Gikongoro qui orchestra les massacres dans cette région. Le 15 avril 1994, il aurait aidé »



L'ABBÉ DANIEL NAHIMANA
Doyen de Barvaux.

N° 13 / 27 mars 2015

... Biniga et ses miliciens à tuer des milliers de Tutsi s'étant réfugiés dans sa paroisse », était-il écrit. Est-ce donc un « collabo » qui officierait aujourd'hui dans les paroisses de Tohogne et Jenneret ? Ni le Vatican, ni la justice belge, ni l'évêché du Brabant wallon ne semblent avoir donné le moindre crédit à cette affaire, puisque l'année suivante Joseph Sagahutu débarquait en Belgique et entamait des études de théologie à l'UCL.

Les accusateurs sont plutôt controversés. African Rights a longtemps été soupçonnée d'être une courroie de transmission du FPR, le parti au pouvoir. En 1995, le professeur de droit et de sciences politiques à l'université d'Anvers Filip Reyntjens l'accusait de « parti pris flagrant, incompatible avec la déontologie de toute association sérieuse de promotion des droits de la personne ». Il est un autre procureur autoproclamé : le prêtre franco-rwandais Jean-Damascène Bizimana, auteur de *L'Eglise et le génocide au Rwanda. Les Pères Blancs et le négationnisme* (L'Harmattan, 2001).

Début 2013, une lettre parvenait au Vif/L'Express, signée par lui : « Sagahutu est un redoutable assassin », cogne d'emblée l'auteur, devenu entre-temps sénateur au Rwanda, et habitué à dézinguer tous ceux qui critiquent le régime.

Mais dans sa lettre, le hargneux Bizimana met une réserve de taille : il avoue n'avoir pas été un témoin direct. Tout au plus les deux prêtres se sont-ils assis sur les mêmes bancs à l'école normale. De là à accuser le nouveau curé de Bar-



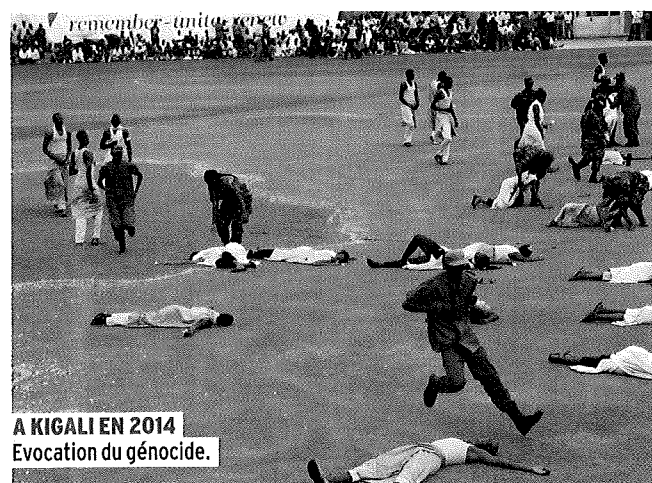
L'ABBÉ VENANT SENKWARE
Muté à Ethe, près de Virton.

aussi au père blanc Guy Theunis, arrêté au Rwanda en 2005 en tant que « planificateur du génocide » et extradé en Belgique après 75 jours à croupir dans la prison de Kigali. La justice belge a eu beau chercher, elle a fini par classer son dossier sans suite.

En 2007, Le Vif/L'Express retrouvait la trace de l'abbé Sagahutu dans le Brabant wallon et le mentionnait, comme une série d'autres, dans un dossier intitulé « Des tueurs parmi nous ? », tout en insistant sur la présomption d'innocence. L'abbé Sagahutu nous avait aussitôt écrit, jurant n'avoir exercé qu'une action « humanitaire et pastorale ». « Je n'ai ni préparé ni soutenu les crimes qui se sont déroulés », se défendait-il, parlant au contraire de sa « présence reconfortante » auprès des réfugiés. En 2009, il publiait *Espérer contre toute espérance* (éditions Source du Nil), préfacé par le célèbre psychiatre Boris Cyrulnik, livre qualifié de « révisionniste » dans les milieux tutsi. L'auteur raconte comment il a échappé aux massacres commis au Congo voisin par l'armée victorieuse de Paul Kagame. Aujourd'hui encore, l'abbé redoute que des tueurs diligents par Kigali ne soient à ses trousses, car « je suis un témoin gênant », avance-t-il.

Le doyen également visé

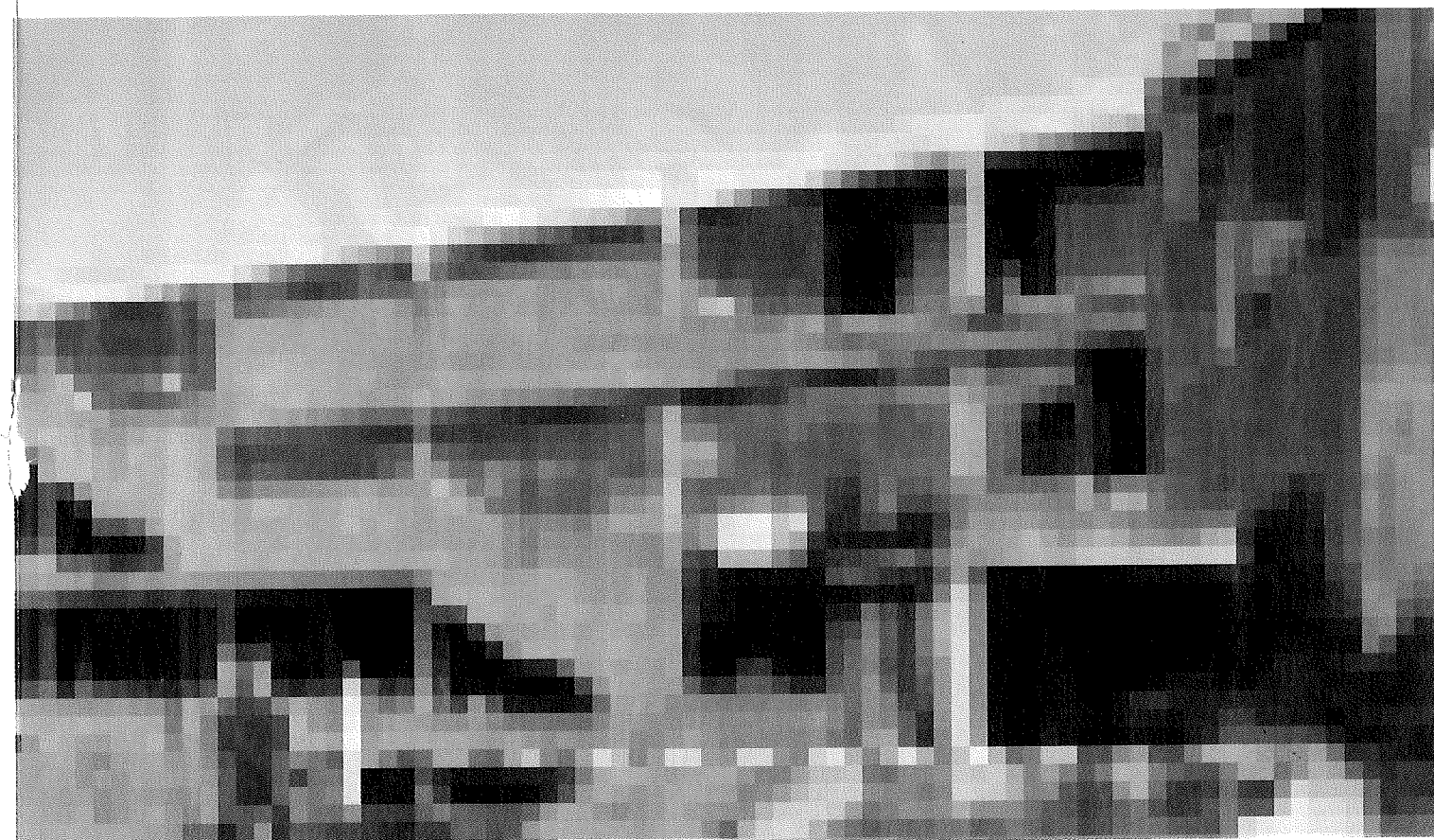
Heureusement, l'abbé Joseph peut compter sur le curé-doyen de Barvaux qui l'a pris sous son aile : l'abbé Daniel Nahimana, Burundais d'origine hutu, 62 ans. Lui aussi se trouvait au Rwanda au moment du génocide. « Je pense vraiment que Joseph est innocent, affirme le doyen. Ce n'est pas le type à organiser des trucs. A l'époque, les accusations allaient dans tous les sens. Il a sans doute ...



A KIGALI EN 2014
Evocation du génocide.

vaut ? Cela ressemble aux accusations de génocide proférées publiquement en 1999, face au corps diplomatique, à l'encontre de l'évêque de Gikongoro, Mgr Augustin Misago. Celui-ci avait été incarcéré peu après. Avant d'être relâché quelques mois plus tard faute de preuves... Qu'on songe

QUELLE DOIT ÊTRE LA NETTETÉ DE L'IMAGE...



... avant de vous engager avec cette entreprise?

Mieux vaut d'abord opérer un petit zoom via Trends Top:

- ✓ Vous prenez connaissance des données détaillées de **400.000 entreprises**.
- ✓ Vous sélectionnez les **contacts sains** et découvrez quels **clients** courent un **risque**.
- ✓ Vous exportez pas moins de **2.500 contacts** par an.
- ✓ Vous suivez jusqu'à **3.500 entreprises** et **10 secteurs**, grâce au **service d'alerte**.
- ✓ Vous accédez au **business report** toujours le plus actuel sur **3.500 sociétés**.

Trends Top XL – Des informations d'entreprise de haute précision!



... été maladroit en s'affichant avec des autorités au Rwanda avant le génocide. Quand on est prêtre, on ne fait pas ça. Car alors on laisse libre cours à toutes les rumeurs. » Selon lui, Sagahutu est un homme désespéré, encore traumatisé par les années de sang dans la région.

Mais Daniel Nahimana a-t-il la neutralité requise ? Car lui aussi s'est trouvé dans le viseur de rescapés qui, du coup, qualifient Barvaux de « nid de génocidaires », protégé par l'évêché de Namur. En 1999, la revue *Golias* l'accusait de s'être entendu avec l'abbé rwandais Emmanuel Rukundo pour faire passer de vie à trépas un troisième abbé, le Tutsi Alphonse Mbuguje. Voilà ce qu'écrivait *Golias* : « Lorsqu'Emmanuel Rukundo et Daniel Nahimana surent où se trouvait leur confrère, ils se concertèrent et Daniel Nahimana se rendit à Cyangugu. Une fois sur place, l'abbé Daniel signala sa présence aux militaires. Ces derniers se présentèrent à l'évêché à 12 h 30 et demandèrent à l'interroger. Le prêtre fut emmené en prison et torturé pendant deux jours. Le lendemain, on retrouva son cadavre, étendu sur la route, méconnaissable. »

Dans la sobre salle à manger de la cure de Barvaux, où seul un tambour rappelle son pays d'origine, Daniel Nahimana ne trahit aucun énervement. Le contraste est saisissant avec Joseph Sagahutu : autant celui-ci est d'un naturel méfiant, autant son supérieur se montre d'une ouverture totale, sans trahir la moindre contrariété. Et pour cause, il n'a jamais été inculqué d'assassinat. Juste interrogé. C'était en 2002, arrivant d'Italie. L'année précédente, Emmanuel Rukundo, devenu prêtre en Suisse, avait été arrêté à Genève et transféré au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), à Arusha. « J'étais à Couvin à l'époque, relate l'abbé Daniel. La police fédérale m'a convoqué à Bruxelles, où m'attendait également un enquêteur du TPIR. J'ai tout expliqué sur l'affaire Mbuguje, et je n'ai plus jamais été questionné. » Par contre, son ami Rukundo sera condamné en appel, neuf ans plus tard, à vingt-trois ans de prison par le TPIR, non pas pour l'affaire Mbuguje, mais pour avoir dénoncé d'autres Tutsi à l'armée qui les a ensuite exécutés. L'ex-aumônier aurait affirmé : « Les Tutsi sont un peuple qui doit être anéanti. Nous devons les combattre par tous les moyens. » L'abbé Nahimana, lui, a été lavé de toute implication.

L'abbé Venant fait ses valises

Le clivage Hutu/Tutsi a néanmoins percolé jusque sur les rives de l'Ourthe. Pour preuve, le départ ce mois-ci du seul prêtre tutsi du doyenné de Barvaux, l'abbé Venant Senkware, qui s'est vu muté dans l'entité de Virton. C'est lui qui est remplacé par Joseph Sagahutu. Burundais comme le doyen, il a dû fuir son pays comme les deux autres. Lui, c'était les massacres au Bu-

rundi de 1993, durant lesquels sa famille a été décimée. L'abbé Venant n'est pas tendre à l'égard de son ancien doyen : « L'abbé Nahimana m'en a fait voir de toutes les couleurs, il m'a manipulé et m'a érigé contre les fidèles, nous rapporte-t-il. Il m'a avoué qu'il n'aimait pas les Tutsi car il a souffert à cause d'eux. Il répète qu'il n'a jamais oublié le mal qu'on lui a fait. J'appelle cela de la vengeance. » L'abbé Venant relance la machine à accuser : « Même si je n'ai pas de preuves, imaginez qu'il ait collaboré aux massacres, quel message peut-il donner aux fidèles ? Je sais que le diocèse a besoin de prêtres, mais jamais il n'aurait dû être nommé doyen. »

Marchant à pas lents dans les travées du marché, au bord de l'Ourthe, Daniel Nahimana nous objecte sobrement : « J'ai été blanchi, que vous dire d'autre ? Les rancœurs persistent, et la médisance aussi. Nous avons une histoire maudite, car dès qu'il y a un problème, on ressort le clivage ethnique. J'en veux aux politiciens d'avoir agi sur cette corde. Kagame a interdit qu'on l'évoque encore, mais sachez-le bien, cela reste ancré dans la tête des gens. Il faudra cinquante ans pour que ce réflexe s'estompe. » Pour lui,

« Nous avons une histoire maudite, car dès qu'il y a un problème, on ressort le clivage ethnique »

tout cela est du passé. Il en veut pour preuve qu'on le sollicite en confiance. Un fidèle lui a écrit pour lui demander conseil sur un point précis : peut-on décemment recevoir la communion d'un prêtre soupçonné d'avoir trempé dans le génocide ? On ne sait qui le fidèle visait exactement... « Je lui ai répondu en trois points, souligne le doyen. Un, demandez à l'évêque, deux adressez-vous à la police locale, trois contactez un journaliste d'investigation. »

Le diocèse de Namur a-t-il manqué de discernement en nommant des prêtres au passé trop pesant ? Il ne peut ignorer la faillite de l'Eglise au Rwanda en 1994. Des religieux ont été condamnés, d'autres ont réussi à passer entre les mailles du filet et ont parfois trouvé refuge dans des monastères et des couvents, et jusque dans le diocèse de Namur. Qu'on se rappelle les deux religieuses condamnées en 2001 lors du premier procès « génocide » à Bruxelles : elles étaient cachées à l'abbaye de Marredret. Pourquoi ne pas mettre les choses au clair et sortir des non-dits ? Sollicité par *Le Vif/L'Express*, l'évêché de Namur s'est muré dans le silence : « Nous ne comptons pas nous exprimer sur le sujet », nous a-t-on signifié. Du coup, l'incompréhension persiste dans le diocèse, et avec lui le malaise, sur fond d'une amertume profonde. • F.J.O.



MGR VAN COTTEM, EVÊQUE DE NAMUR
L'évêché a-t-il manqué de discernement ?

INGRID HANNES/PHOTO NEWS